

Article 5 - Discipline et Sanctions

En cas de faute ou d’entrave à ce règlement, le bureau pourra prendre les sanctions suivantes :
AVERTISSEMENT
EXCLUSION TEMPORAIRE
EXCLUSION DEFINITIVE
L’exclusion ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 6 - Perte et vol

Le Mée Sport tennis décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l’enceinte du club.

Article 7 - Application du règlement

L’adhésion au Mée Sport Tennis entraîne l’acceptation de toutes les clauses du présent règlement. Tout adhérent est censé connaître et appliquer ce règlement.

Article 8 - Fair play

Il est demandé aux personnes retraitées de jouer dans la matinée ou en début d’après-midi afin que les personnes actives puissent avoir accès aux courts à partir de 18h.

Date et signature de l’adhérent ou du représentant légal obligatoire :

A remplir par le Club :

- ☐ Saisie Club (ADOC)
- ☐ Saisie Licence FFT
- ☐ Questionnaire santé
- ☐ Paiement



BULLETIN D’ADHESION
LE MEE SPORTS TENNIS
SAISON 2025/2026



- ☐ Première inscription
- ☐ Renouvellement
- N° de licence :

Nom :	Prénom :	Date de Naissance :
Adresse :		Sexe : ☐ M ☐ F
Code postal :	Ville :	
Téléphone domicile :		Téléphone portable :
Email :		
Pour les mineurs, représentants légaux :		
Nom :	Prénom :	☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur
Téléphone :		
Nom :	Prénom :	☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur
Téléphone :		

Reprise des cours la semaine du 15 septembre 2025

Cotisations jeunes :			
Formules (licence incluse 23€) :	Age(s) :	Tarifs extérieurs :	Tarifs Méens :
☐ Cotisation annuelle simple : Accès illimités :	-18 ans	90 €	75 €
☐ Baby Tennis : 45 min avec parents :	3/4 ans	140 €	125 €
☐ Mini Tennis : 1h	5/6 ans	165 €	150 €
☐ Ecole de tennis : cour Loisir 1h + accès aux courts illimité		235 €	220 €
☐ Ecole de tennis : Formation 1h + accès aux courts illimité		295 €	280 €
☐ Ecole de tennis : compétition équipe 1h30 + accès aux courts illimité		360 €	345 €

Cotisations Adultes :			
Formules (licence incluse 33€) :	Age(s) :	Tarifs extérieurs :	Tarifs Méens :
☐ Cotisation annuelle simple	+ 26 ans	180 €	165 €
☐ Cotisation annuelle simple	18/26 ans	110 €	95 €
☐ Cours étudiants : 1h30 + accès aux courts illimité	- 26 ans	335 €	320 €
☐ Cours Adultes : 1h30 + accès aux courts illimité	+ 26 ans	395 €	380 €
☐ Carte parent : Jouer avec son enfant		40 €	
☐ Cotisation annuelle second club : accès courts (Licence non-incluse)		148 €	

Tennis Fauteuil/ Tennis Adapté (licence incluse):		Tarif :
☐	Cours 1h30	110 €

Réduction foyer (sauf carte parent) : ☐ Second membre: - 30 € ☐ Troisième membre: - 40 €

Règlement possible jusqu’à 10 mensualités. Pour les paiements par chèques, merci d’indiquer au dos la date d’encaissement.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRÉ

COMPETITIONS

MATCHS PAR EQUIPES 2025/2026 (sous réserve d'avoir un terrain couvert à dispo) :

Souhaitez-vous participer aux championnats par équipes :

☐ Non ☐ Oui : ☐ Vétérans ☐ Doubles d'hiver ☐ Séniors

TROPHEE PHILIPPE CHATRIER 2026 inscriptions en ligne via TENUP :

<https://tennis-idf.fr/seine-et-marne/trophee-chatrier/>



AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE ET DE SOINS D'URGENCE (ECOLE DE TENNIS)

Je soussigné(e), (Nom/Prénom)

Père – Mère – Tuteur (Rayer les mentions inutiles)

Demeurant :

N° de téléphone ou je pourrais être joint :

Responsable légal, autorise l'enfant (Nom/Prénom) :

- ☐ Autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile à la fin de son cours de tennis.
- ☐ N'autorise pas mon enfant à rentrer seul à son domicile à la fin de son cours de tennis.

REGLEMENT INTERIEUR

L'association Le Mée Sports Tennis a pour but la pratique, l'enseignement et la promotion du tennis. En vous acquittant de votre cotisation annuelle et du droit d'entrée, vous devenez adhérent de l'association Le Mée Sports Tennis.

Cette adhésion vous donne

- le Droit d'accéder aux installations pour la pratique du tennis
- Le Devoir de respecter les aménagements mis à votre disposition
- de respecter le règlement intérieur dans le meilleur esprit sportif.

Article 1 - Membres, cotisations et licences

Seules sont membres du club les personnes à jour de leurs cotisations annuelles.

Les cotisations annuelles sont valables à partir du 15 septembre de chaque année.

Une cotisation versée n'est pas remboursable et reste acquise au club.

Une carte d'adhérent avec photo est établie pour chaque personne ayant acquitté sa cotisation. Cette carte doit pouvoir être présentée à toute requête des membres du Bureau ou de toute personne mandatée.

Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Tennis. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

Article 2 - Accès aux courts

La pratique exclusive du tennis sur les courts est possible sous réserve que la surface soit utilisable et que ceux-ci soient vacants.

L'accès aux courts est réservé exclusivement aux adhérents du club. Tout adhérent est en droit de demander, de contrôler et de prendre la place des occupants du terrain s'ils ne sont pas membres du club.

Article 3 - Réservations

Les réservations se font au moyen d'internet sur le site du club à l'aide de vos codes créés sur le site FFT espace du licencié.

Tout adhérent en retard de 10 minutes perd son droit de réservation.

Le bureau conserve la possibilité de réserver les courts nécessaires au déroulement des épreuves officielles et des manifestations du club ainsi qu'à l'enseignement tennistique.

Article 4 - Tenue et conduite à tenir

Une tenue de sport correcte et décente est de rigueur. Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis ainsi qu'à la nature du sol.

Jouer torse nu est interdit.

Il est interdit de fumer et de cracher sur les courts et dans le club house.

Les adhérents devront veiller à la propreté des courts, des abords, des vestiaires, du club en général et utiliser les poubelles prévues à cet effet.

Les utilisateurs des courts en terre battue devront procéder à l'entretien de cette surface après chaque usage (passage de la traîne, balayage des lignes, arrosage).